

Commune de Brou sur Chantereine
Hôtel de Ville
3 rue Carnot
77177 Brou sur Chantereine

☎ 01 64 26 66 66



COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE

MARCHE DE TRAVAUX

OBJET DU MARCHE :

**TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN PAVILLON
D'HABITATION EN LOCAL DE POLICE MUNICIPALE**

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT N° :
.....

A remplir par l'administration

Date de notification du marché :

Montant du Marché € TTC :

Imputation :

SOCIETE :

.....
.....
.....
.....
.....

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 : juillet 2018

SOMMAIRE

ARTICLE 0 : POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE.....	3
ARTICLE 2 : ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 3 : RENSEIGNEMENTS.....	3
ARTICLE 4 : NANTISSEMENT	4
ARTICLE 5 : DESIGNATION DU OU DES CONTRACTANTS	5
5.1 : CONTRACTANT SEUL.....	5
5.2 : GROUPEMENTS.....	6
ARTICLE 6 : OBJET DU LOT SOUMISSIONNE	9
ARTICLE 7 : DUREE DU MARCHE.....	9
ARTICLE 8 : OFFRE DE PRIX.....	9
ARTICLE 9 : DEBUT DU CHANTIER	10
ARTICLE 10 : MODALITES DE PAIEMENT.....	10
ARTICLE 11 : DECLARATION DU (OU DES) CO-TRAITANT(S)	10

ARTICLE 0 : POUVOIR ADJUDICATEUR

Maître d'œuvre et d'ouvrage : Commune de Brou sur Chantereine
Adresse : 3 rue Carnot
77177 BROU-SUR-CHANTEREINE
Tel : 01.64.26.66.66

Représentant de la personne publique : Monsieur le Maire de Brou sur Chantereine, Antonio DE CARVALHO

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Objet du présent marché : Marché de travaux de réhabilitation d'un pavillon d'habitation en local de police municipale

ARTICLE 2 : ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

ARTICLE 3 : RENSEIGNEMENTS

Ordonnateur : Monsieur le Maire de Brou sur Chantereine, Antonio de CARVALHO.

Personnes habilitées à donner les renseignements :

La Directrice Générale des Services : Marie-Rose CADORET

Le Directeur des services techniques

Comptable assignataire : Monsieur le Trésorier Principal de Chelles.

ARTICLE 4 : NANTISSEMENT

Réservé pour la mention « nantissement »

Date du marché :

Montant TTC du Marché :

Imputation : Chap. :

Article :

ARTICLE 6 : OBJET DU LOT SOUMISSIONNE

LOT soumissionné :

.....

ARTICLE 7 : DUREE DU MARCHE.

Les travaux sont prévus à exécuter dans un délai global de 6 (six) semaines, période de préparation et d'approvisionnement inclus, à compter de la date indiquée sur l'ordre de service.

Le marché se terminera à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai, si des réserves signalées lors de la réception n'ont pas été levées à la fin de cette période.

ARTICLE 8 : OFFRE DE PRIX

- Le devis détaillé des prix sera annexé au présent acte d'engagement.
- En cas de co-traitance ou de sous-traitance, un récapitulatif des sommes à régler :
- au titulaire mandataire et co-traitants,
 - au titulaire et sous-traitants.

sera à fournir en annexe de l'acte d'engagement.

Numéro du lot	Intitulé du lot	Montant HT (en euros)	TVA (en %)	Montant TTC (en euros)

En toutes lettres :

Montant HT :

.....

Montant TVA :

.....

Montant TTC :

.....

LOT N° - Offre négociée

TOTAL fixé à € HT

TOTAL fixé à € TTC

avec TVA en vigueur de %

Conditions générales de l'offre de prix

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois zéro (m0) indiquée en page 1 du présent acte d'engagement.

Elle est réputée résulter de l'appréciation de la complexité de l'opération et englober l'ensemble des dépenses engagées pour la réalisation des travaux.

L'offre ainsi présentée ne lie toutefois l'entrepreneur et le maître d'ouvrage que si son acceptation est notifiée dans un délai de **120** jours.

ARTICLE 9 : DEBUT DU CHANTIER

Le chantier débutera à compter de la date de notification de l'ordre de service.

ARTICLE 10 : MODALITES DE PAIEMENT

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché par mandat administratif selon les coordonnées remises par chaque co-traitant.

(Joindre un RIB de chacun des co-traitants)

ARTICLE 11 : DECLARATION DU (OU DES) CO-TRAITANT(S)

Le (ou les) co-traitant(s) déclare(nt) sur l'honneur, sous peine de résiliation de plein droit du marché et aux torts du titulaire, qu'il(s) ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction prononcée par les articles 45, 46 et 48 de l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 50 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux Marchés Publics.

A, le

Le(s) co-contractant(s)
(cachet et signature) :

Est acceptée la présente offre

A Brou sur Chantereine, le

Le Maître d'Ouvrage,
Le Maire, Antonio DE CARVALHO.